

## Tableau de synthèse

État d'avancement des mesures en aménagement du territoire

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue	Faits saillants
<b>OBJECTIF : Créer des formes urbaines propices au développement du transport collectif et aux déplacements actifs (Réduire)</b>				
MAMH	1. <b>Adopter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) qui intègrent la transition énergétique</b>	À venir	2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les travaux d'élaboration du document de l'OGAT portant sur le développement durable des milieux de vie sont suspendus.</li> <li>&gt; Le MAMH évalue les meilleures actions à prendre afin d'avoir un impact concret et durable en matière d'aménagement du territoire afin, notamment, de contribuer à la transition énergétique.</li> </ul>
	2. <b>Soutenir les autorités municipales pour planifier, développer et mettre en œuvre la mobilité durable</b>			
MTQ	2.1. Soutenir la réalisation de plans de mobilité durable intégrés	En cours	2019-2020	Travaux en cours en collaboration avec le MAMH et en concertation avec le milieu municipal pour l'élaboration d'un programme de financement pour l'élaboration des Plans de mobilité durable intégrée (PMDI). Une aide financière a été accordée à l'organisme Vivre en ville afin de soutenir la rédaction d'un guide d'élaboration des PMDI.
MAMH	2.2. Mettre en place un programme de soutien aux intervenants municipaux pour la planification des projets	Terminée	2019-2020	Le Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) a été annoncé le 6 mars 2020. Un appel à projets a été lancé à cette même date pour se terminer le 10 juillet 2020.

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue	Faits saillants
TEQ	<b>3. Soutenir les promoteurs immobiliers pour planifier et réaliser des projets (écoquartier, revitalisation, requalification)</b>	Suspendue	2020-2021	Contexte non favorable à la réalisation de cette mesure dans le cadre du Plan directeur 2018-2023. TEQ évalue la possibilité de reporter cette mesure dans le prochain plan directeur.
TEQ	<b>4. Documenter les meilleures pratiques permettant de soutenir les municipalités dans leurs initiatives en lien avec la transition énergétique, notamment en aménagement du territoire</b>	Annulée	2019-2020 (2020-2021)	Contexte non favorable à la réalisation de cette mesure dans le cadre du Plan directeur 2018-2023.
<b>OBJECTIF : Internaliser les coûts de développement pour une utilisation optimale du territoire (Réduire)</b>				
TEQ	<b>5. Réaliser une étude sur l'utilisation d'outils économiques favorisant l'internalisation des coûts (écofiscalité) et proposer de nouveaux outils à cet effet</b>	Terminée	2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une étude mandatée par TEQ à l'École nationale d'administration publique (ENAP) a permis de cerner les forces et les limites des pouvoirs municipaux de prélèvements monétaires et la transition énergétique en aménagement du territoire et transport terrestre : <a href="https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/publications/etudes-et-analyses">https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/publications/etudes-et-analyses</a></li> <li>&gt; Un atelier sur l'écofiscalité a été organisé avec la Chaire en gestion de l'énergie de HEC Montréal (20 février 2020). Il touchait, entre autres, aux pouvoirs municipaux dans le domaine de l'écofiscalité. Le rapport d'atelier est disponible sur le site de TEQ : <a href="https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/publications/etudes-et-analyses">https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/publications/etudes-et-analyses</a></li> </ul>

Août 2020